

Apprentissages documentaires au collège et au lycée :

quelques textes officiels

Mission du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel (Circulaire N° 97-123 du 23-5-1997)

Il a repéré des convergences et des complémentarités avec d'autres disciplines ainsi que des différences de langage et de démarche. Il a le souci d'établir des collaborations avec ses collègues ainsi qu'avec le professeur documentaliste.

Il est préparé à tirer parti des possibilités offertes par les technologies d'information et de communication. Il sait prévoir l'utilisation du centre de documentation et d'information, se servir des équipements nécessaires à l'enseignement de sa discipline ainsi que des salles spécialisées.

Nouveau collège, programmes.

Avant-propos.

Le Centre de documentation et d'information est à cet égard un lieu privilégié dans la mesure où il permet aux élèves de s'initier à une démarche construite de recherche en les amenant à se repérer dans un système d'information, à identifier et comparer les sources et les supports différents, à organiser une recherche après en avoir défini les objectifs, à sélectionner, exploiter et communiquer les informations.

Le CDI contribue également à l'éducation civique : lieu ouvert, il nécessite la prise en compte par l'équipe pédagogique d'apprentissages sociaux. On y apprend à travailler en groupe, à respecter des règles de vie communes et à assumer des responsabilités par rapport aux ressources proposées.

	Sixième
Arts plastiques <i>Programmes de la classe de sixième</i>	Les ressources du centre de documentation du collège sont utilisées dans une visée éducative globale et pour une meilleure efficacité de l'enseignement.
Éducation musicale <i>Programmes de la classe de sixième</i>	Au-delà de l'identification d'éléments du langage musical ou de la reconnaissance des instruments, l'analyse auditive s'inscrit dans une progression cohérente. Les enregistrements des œuvres faisant l'objet du travail d'écoute sont mis à la disposition des élèves dans le cadre du centre de documentation du collège.

	Sixième	Cinquième	Quatrième
<p>Histoire-géographie <i>Programmes de la classe de sixième et du cycle central du collège.</i> <i>Accompagnement des programmes de 6^e, 1996.</i> <i>Accompagnement des programmes de 5^e et de 4^e, 1997.</i></p>	<p>Comme toutes les disciplines l'histoire et la géographie doivent inciter à lire. On ne se limitera pas à des extraits, on veillera à ce que les élèves abordent dans des éditions adaptées à leur âge, chez eux ou au centre de documentation et d'information (CDI), quelques-uns des grands textes inscrits au programme.</p> <p>Le CDI est un partenaire privilégié de l'enseignement de l'histoire et de la géographie. En liaison avec les documentalistes, on apprendra aux élèves à manier les outils de la connaissance et, en tout premier lieu, leurs manuels. On les initiera à la recherche documentaire autonome. On vérifiera que le fonds documentaire comporte, dans des éditions adaptées à l'âge des élèves, les textes et les documents qui font partie intégrante des programmes.</p> <p>L'histoire et la géographie participent, avec d'autres disciplines, à la formation intellectuelle et méthodologique assurée par le CDI. Comment guider la recherche des élèves ? La simple copie d'une notice de dictionnaire ou d'encyclopédie doit être exclue. La recherche doit porter sur une information précise, un document ou une image. Progressivement on demandera aux élèves de croiser les sources d'information. Ils seront ainsi habitués à manier atlas, recueils documentaires, chronologies, à identifier et classer des images.</p> <p>Les élèves devront pouvoir lire des extraits des grands textes qui sont inscrits dans les programmes. En liaison avec les professeurs de français, les enseignants veilleront à ce que des éditions adaptées à l'âge des élèves soient à leur disposition au CDI.</p> <p>Le professeur d'histoire et de géographie ne peut plus ignorer les multiples ressources des CD photo ou des CD-ROM. Les CDI sont dorénavant équipés d'ordinateurs et les élèves peuvent y être initiés aux démarches de recherche documentaire en un temps où le problème est moins d'accéder aux banques de données que de s'y repérer.</p> <p>Cette pratique documentaire conduira également les élèves à apprendre à consulter, guidés par leur professeur et le documentaliste, les banques de données disponibles sur les réseaux télématiques.</p>	<p>Lire, observer, identifier</p> <p>On poursuivra en cinquième et en quatrième, en liaison avec l'enseignement du français, l'incitation à la lecture de textes - ou d'extraits de textes - dans des éditions adaptées à l'âge des élèves. Ces lectures seront guidées et contrôlées. On habituera les élèves à observer, à identifier et à confronter cartes, images, textes et œuvres. En géographie tout particulièrement, l'observation d'un même phénomène à différentes échelles sera privilégiée. Ce travail doit s'insérer dans le processus global de l'acquisition des savoirs.</p> <p>L'utilisation des technologies actuelles de communication (images satellitaires, télématique, CD-ROM) enrichit les pratiques documentaires en classe et au CDI.</p> <p>Rédiger et cartographier</p> <p>De multiples exercices, en classe, au CDI ou à la maison, permettent l'appropriation d'une culture maîtrisée et des langages fondamentaux des disciplines. La rédaction autonome doit prendre une place privilégiée. En sixième, les élèves ont appris à rédiger des phrases simples ; en cinquième et en quatrième, on leur apprendra à lier entre elles ces phrases et à élaborer des textes courts mais démonstratifs. En troisième, en effet, ils devront être capables de rédiger des paragraphes argumentés et cohérents. On veillera donc à ce que les contrôles fassent une large place à la rédaction autonome.</p> <p>Se documenter</p> <p>La capacité d'autodocumentation des élèves est la mesure de l'autonomie acquise. Parmi les disciplines enseignées, l'histoire et la géographie sont celles qui offrent les occasions les plus fréquentes de recourir au CDI pour rechercher une information, compléter une documentation, voire préparer une exposition. Dès l'école élémentaire, les élèves ont commencé - notamment par la fréquentation des bibliothèques centres de documentation (BCD) - à utiliser fichiers, tables et index. En classe de 6^e, ils ont effectué des recherches au CDI, en faisant connaissance avec les outils de classement informatique ; ils ont eu l'occasion d'utiliser les supports actuels de documentation, CD-photo ou cédéroms. Au cycle central, ces activités au CDI doivent être développées et conduire à un véritable apprentissage méthodologique : à l'issue du collège les élèves devront avoir acquis une réelle capacité d'autodocumentation.</p> <p>Le travail au CDI s'inscrit principalement dans la perspective de l'enseignement de l'histoire et de la géographie et commence par une préparation en classe. L'indication d'un thème de recherche n'est donc pas suffisante : il est souhaitable qu'une ou deux questions, assorties d'une liste de mots-clés, délimitent le champ de la prospection. Il faut aussi que soient fixées les directions documentaires : de quel ouvrage partir ? Dans tel livre, à quelle partie se référer d'abord ? etc. La compétence du documentaliste ne suffit donc pas pour conduire un travail de recherche au CDI : les contenus disciplinaires, la situation de l'activité dans le programme, les objectifs sont de la responsabilité du professeur d'histoire et de géographie.</p> <p>Développer l'aptitude à se documenter concerne différentes matières, mais cet objectif de formation est consubstantiel à l'histoire et à la géographie, notamment à cause de la place des documents dans l'enseignement de ces disciplines. Si en classe de 6^e de nombreux élèves, parmi ceux qui lisent avec peine, sont perdus face à la masse documentaire que représente un CDI, beaucoup en classe de 3^e sont définitivement découragés. Pour combien de ces derniers, le livre et l'écrit deviennent-ils peu à peu des repoussoirs, faute notamment d'un encadrement associant mieux les compétences pédagogiques des enseignants et du documentaliste ?</p>	

	Sixième	Cinquième	Quatrième
<p>Français <i>Programmes de la classe de sixième</i>, arrêté du 22 novembre 1995. <i>Accompagnement des programmes de 6^e</i>, 1996. <i>Programmes du cycle central du collège</i>, arrêté du 10 janvier 1997. <i>Accompagnement des programmes de 5^e et de 4^e</i>, 1997.</p>	<p>En liaison avec l'enseignement technologique et le CDI, une initiation au traitement de texte et à la consultation de bases de données est recommandée. L'élève doit acquérir la pratique courante des ouvrages documentaires, des manuels et des dictionnaires : le repérage par ordre alphabétique et par table des matières doit être maîtrisé en fin de 6^e. Dans toute la mesure du possible, cette pratique sera développée en collaboration avec les documentalistes.</p> <p>On développera en classe de 6^e - l'habitude d'utiliser les dictionnaires. On commence aussi à sensibiliser les élèves à la multiplicité des dictionnaires existants et à leur faire comprendre la différence entre encyclopédie et dictionnaire. - la qualité de la lecture et de l'utilisation des manuels scolaires. On peut, pour enseigner des rudiments de bibliographie documentaire, faire établir une fiche descriptive portant sur les points suivants : auteurs du manuel, année de publication, éditeur, nombre et contenu général des chapitres, mots clefs, types de messages utilisés dans le livre (textes explicatifs, textes prescriptifs ; questionnaires ; documents d'archives ; documents iconographiques ; illustrations ; annexes ; etc.). - la lecture d'ouvrages documentaires. En 6^e, on invite les élèves à y recourir, mais toujours pour y trouver des réponses à des questions concrètes qui se posent dans leurs travaux. Bien entendu, toutes ces pratiques sont réalisées en collaboration avec le documentaliste, autant que faire se peut.</p>	<p>En fin de 5^e, les élèves maîtrisent le maniement d'un dictionnaire usuel, distinguent définition et exemple. Ils ont été initiés à la lecture de la presse (par exemple étude de la une d'un quotidien). Pour les autres ouvrages documentaires, on reprend les approches de supports documentaires diversifiés. Par ailleurs, on poursuit également l'initiation aux ressources documentaires sur supports informatiques, audiovisuels et multimédias (CD-ROM). Dans ce domaine la collaboration avec les documentalistes du CDI est essentielle.</p> <p>La découverte des genres documentaires se poursuit : on apprend à associer des sources documentaires variées, sur papier mais aussi sur supports multimédias. L'apprentissage des méthodes de recherche et d'organisation des informations recueillies se fait en collaboration avec les documentalistes des CDI et des bibliothèques municipales. On familiarise les élèves avec les outils de classement (cartes, fiches, catalogues, supports informatiques), en vue de les conduire progressivement à l'autonomie dans ce domaine.</p> <p>Comme en 6^e, il est important de continuer à développer la lecture de textes documentaires. Dictionnaires et encyclopédies sont fréquemment utilisés, en classe et au CDI. Dans le cadre d'une recherche documentaire particulière faisant partie des objectifs d'une séquence, on apprend aux élèves des techniques de lecture spécifiques (appréhension immédiate de la typographie, lecture sélective d'informations, repérage des titres et des mots-clefs). On compare les différents usuels et on apprend à utiliser les outils multimédias.</p> <p>En 5^e, il est conseillé d'intégrer, au sein d'une séquence, une recherche documentaire qui conduit les élèves à utiliser des textes, des illustrations, des enregistrements. Ils apprennent à choisir parmi les différents ouvrages documentaires présents au CDI ou dans d'autres bibliothèques, à sélectionner et à fabriquer des enregistrements sonores et visuels, à travailler sur les manuels des autres disciplines. On peut, par exemple, proposer une recherche sur la commedia dell'arte dans le cadre d'une séquence sur le théâtre. On apprend à citer ses sources avec précision, on présente une petite bibliographie. On poursuit en classe de 4^e les activités mises en place en 5^e : on affine la recherche, on compare les documents, on procède à des synthèses plus élaborées. Le choix d'un livre s'opère selon des critères précis (thème, auteur, genre, titre, nombre de pages, première et quatrième de couverture, illustrations éventuelles) auxquels on familiarise les élèves. Dans le même esprit, on leur montre comment la consultation de la table des matières, la lecture balayage du premier chapitre ou de quelques passages permettent une découverte rapide de l'ouvrage. Cette phase préalable d'exploration du livre est essentielle ; pour que l'élève ait effectivement la possibilité de choisir, elle se déroule au CDI ou dans une bibliothèque, en partenariat dans toute la mesure du possible avec les documentalistes ou les bibliothécaires. En relation avec le CDI, on aura soin de faire percevoir la place et les fonctions de l'image dans les multimédias (les « icônes » informatiques comme signes, les schémas et graphiques comme documents). Par là, on aborde l'image dans une perspective interdisciplinaire.</p>	<p>Pratique du dictionnaire, suite : en fin de 4^e, les élèves doivent savoir utiliser les dictionnaires de langue, de synonymes, d'antonymes, en relation avec le travail sur le vocabulaire. Dictionnaires et encyclopédies : en fin de cycle, les élèves doivent savoir distinguer, selon les usages adaptés, les dictionnaires de langue, les dictionnaires encyclopédiques, les ouvrages encyclopédiques simples. Autres supports documentaires : poursuite des acquisitions de 5^e et approfondissement de l'étude de la presse.</p> <p>Prise de notes à partir d'un support écrit ou d'une communication orale (initiation). Mise en ordre des idées et des informations afin d'argumenter (initiation à l'élaboration d'un plan) ; résumés simples.</p>

	Sixième	Cinquième	Quatrième
<p>Éducation civique</p> <p><i>Programmes de la classe de sixième et du cycle central du collège.</i> <i>Accompagnement des programmes de 5^e et de 4^e, 1997.</i></p>	<p>Le CDI contribue également à l'éducation civique : lieu ouvert, il nécessite la prise en compte par l'équipe pédagogique d'apprentissages sociaux. On y apprend à travailler en groupe, à respecter des règles de vie communes et à assumer des responsabilités par rapport aux ressources proposées.</p> <p>Un lieu d'information et de formation : le CDI. Au CDI, l'élève apprend à devenir autonome dans ses recherches, mais aussi à coopérer avec autrui et à prendre en compte la diversité des sources et des supports de l'information.</p>	<p>Problématique Nécessité est de faire prendre conscience aux élèves des enjeux de l'information dans une société démocratique pluraliste, car tous les individus n'ont pas un égal accès aux sources d'information. Comment souligner l'importance des médias, mais aussi en préciser les limites et les risques ? Par quels moyens développer chez les élèves l'esprit critique dans l'analyse du traitement de l'information?</p> <p>Démarche Les activités pédagogiques peuvent être conduites au CDI dans le cadre d'un travail interdisciplinaire entre professeurs et documentalistes ; elles visent à atteindre un certain nombre d'objectifs opérationnels. Il s'agit pour les élèves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>connaître la diversité des sources et supports d'information</i> Les élèves apprennent que les sources et supports d'information sont multiples et ont évolué. L'écriture, l'invention de l'imprimerie, de l'audiovisuel et du multimédia, ont permis d'internationaliser la diffusion de l'information de manière asynchrone en variant les supports au rythme de l'évolution technologique : papier, film, cassette audio et vidéo, cédérom. La télécommunication - en particulier la télévision et la numérisation - permettent à présent de mondialiser l'information de manière synchrone et interactive (télévision par satellite, Internet). Le travail de l'enseignant consiste à faire d'une ressource d'information un produit pédagogique. • <i>comprendre le pluralisme de l'information</i> Pouvant utiliser les différents médias existants, chaque individu a la possibilité et le droit d'informer, de s'informer. Cela peut consister en un simple message individuel, transmis oralement à une personne identifiée ou émis sur Internet à destination de quiconque, ou bien en une communication plus élaborée, faite par voie de presse écrite, de presse parlée ou télévisée ; il s'ensuit une variété très grande et un impact différent selon le média utilisé. La réalisation d'une revue de presse écrite ou télévisée, par exemple, permet aux élèves de bien appréhender ce qu'est le pluralisme de l'information. • <i>maîtriser le traitement de l'information</i> Au cours de la réalisation d'une revue de presse, l'élève comprend que l'information subit un traitement en amont et en aval : elle est construite par l'émetteur, elle est reçue différemment de la part des récepteurs. On pourra ainsi insister sur la différence de mise en forme de l'information en fonction du média utilisé et du public visé. • <i>réfléchir à l'objectivité de l'information</i> Il faut démythifier l'information. D'un côté, l'émetteur doit faire preuve de la plus grande honnêteté en vérifiant ses sources d'information ; de l'autre, le récepteur doit faire preuve de discernement critique. Les chartes des journalistes et autres codes de déontologie des documentalistes permettent aux élèves de réfléchir sur la notion d'objectivité dans l'information. 	<p>Les enjeux de l'information Une présentation des différents médias (presse, télévision, supports multimédias) permet d'en souligner l'importance dans nos sociétés et d'en préciser aussi les limites et les risques. L'analyse du traitement de l'information permet l'exercice de l'esprit critique chez les élèves.</p> <p style="text-align: center;">Information et pluralisme démocratique</p>
<p>Sciences de la vie et de la terre</p> <p><i>Accompagnement des programmes de 5^e et de 4^e, 1997.</i></p>		<p>Les techniques nouvelles. Dans le prolongement des recommandations du programme de 6^e, les élèves du cycle central sont confrontés à l'utilisation des outils actuels d'information et de communication. Le développement de ces nouvelles techniques au sein des collèges apparaît comme une nécessité afin d'enrichir les sources d'information et d'améliorer les compétences des élèves à s'informer et à communiquer. Cette approche des techniques de l'information et de la communication peut se faire aussi, dans la mesure du possible, avec les moyens du CDI, en collaboration avec le documentaliste de l'établissement : recherches d'informations sur les maladies cardio-vasculaires, sur les risques de pollution des eaux, etc.</p>	

	Sixième	Cinquième	Quatrième
<p>Physique-chimie <i>Accompagnement des programmes de 5^e et de 4^e, 1997.</i></p>	<p>Compétences documentaires attendues au collège Le programme du cycle central précise que « <i>la physique-chimie contribue à l'enseignement du français par la pratique d'activités documentaires, par l'entraînement à la rédaction de compte-rendus et par l'entraînement à une argumentation utilisant un vocabulaire bien défini</i> ».</p> <p>En premier lieu, l'élève doit être capable d'utiliser son manuel de façon raisonnée (utilisation de la table des matières, de l'index, par exemple). Cela nécessite un apprentissage, commun aux autres disciplines, de l'utilisation d'un dictionnaire et d'une encyclopédie. Par ailleurs, l'élève doit « <i>pouvoir lire un texte simple contenant des données et en extraire des informations pertinentes</i> ». On attend de l'élève qu'il réalise une recherche parmi un nombre très limité de documents mis à sa disposition au CDI et qu'il les exploite en utilisant un questionnaire. Une collaboration entre l'enseignant de physique-chimie et l'enseignant documentaliste s'impose de façon à être en mesure de mettre à la disposition des élèves, sur un sujet donné, des documents en nombre suffisant mais pas surabondant; ces documents doivent être accessibles, attractifs et de supports variés, disques optiques (cédéroms) y compris.</p> <p>Le rôle souhaité de la part de l'enseignant documentaliste est une assistance à l'élève de nature méthodologique, c'est-à-dire, ne nécessitant pas de connaissances spécifiques dans le domaine de la physique-chimie. Cette assistance peut constituer en une aide à l'élève pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser un « usuel » (dictionnaire, encyclopédie) ; - utiliser une table des matières ou un index ; - se diriger parmi les options proposées par un disque optique ; - effectuer un choix pertinent parmi trois ou quatre ouvrages ou documents ; - aborder les aspects formels (non disciplinaires) de la restitution demandée. <p>Des pistes de travail pour les activités de documentation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Travail préparatoire réunissant le professeur de physique chimie et l'enseignant documentaliste</i> <ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la disponibilité du CDI, par rapport à l'emploi du temps des élèves ? - Le travail des élèves sera-t-il effectué pendant ou en dehors des heures de physique ? - Quels seront les rôles respectifs du professeur, du documentaliste ? - Quels sont les documents existants et à acquérir ? • <i>La présentation de l'activité aux élèves :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition des sujets (libre ou imposé), du travail (individuel ou en équipe) - Finalité du travail effectué et restitution prévue : travail sur copie, exposé, exposition - Critères de qualité (durée, plan, simplicité, soin, etc.), à faire définir de préférence par les élèves eux-mêmes - Modalités pratiques du travail au CDI - Éventuellement, travail complémentaire à la maison • <i>Le travail documentaire proprement dit :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Cerner le sujet: quels en sont les mots-clés, que sait-on déjà sur la question ? (Les élèves peuvent éventuellement être aidés par un petit questionnaire annexé à un texte introductif.) - Formuler les thèmes de recherche sous forme de questions - Rechercher les documents, sélectionner les plus pertinents - Trier les informations et les organiser 		
<p>Technologie <i>Programmes de la classe de sixième et du cycle central du collège.</i></p>	<p>Traitement de l'information textuelle Le but de cette partie est d'amener l'élève à l'utilisation raisonnée du micro-ordinateur et des fonctionnalités de base d'un logiciel de traitement de texte, en fonction d'un impératif de communication, dans le respect de la langue française et des usages. Elles sont centrées sur la découverte de la pratique de l'ordinateur, et contribuent à une première approche de la notion de fichier.</p>	<p style="text-align: right;">Classe de quatrième</p> <p>Consultation et transmission de l'information Cette unité a pour but de familiariser l'élève avec l'utilisation du micro-ordinateur en tant que moyen de consultation et de transmission à distance de l'information. Les activités prennent appui sur des besoins de recherche d'informations identifiés en technologie ou dans d'autres disciplines, et notamment dans le cadre du Centre de documentation et d'information (CDI). Les élèves sont placés en situation soit de rechercher des informations, soit de fournir des informations. Les conditions locales d'équipement peuvent conduire à utiliser un réseau interne à l'établissement. Sur un micro ordinateur équipé d'un modem, l'élève utilise un logiciel de messagerie électronique et un logiciel de transfert de fichiers permettant des opérations de téléchargement et d'envoi de fichiers sur un site distant.</p>	

Programmes de troisième

Français	<p>Textes documentaires</p> <p>Pour conduire les élèves à une plus grande autonomie dans le choix et le maniement des documents, on développe l'usage de dictionnaires, d'usuels et d'ouvrages de références. On leur apprend à consulter les banques de données, notamment informatiques et télématiques.</p> <p>Dans l'étude de la presse, on distingue l'information du commentaire, on fait percevoir comment les informations ont été sélectionnées et on dégage les spécificités du discours journalistique, en comparant par exemple le traitement d'un même sujet dans plusieurs journaux (écrits ou audiovisuels).</p>
Histoire et géographie	<p>Les professeurs d'histoire et de géographie s'appuient sur les ressources du CDI ; en liaison avec les documentalistes, ils initient à la recherche documentaire autonome et à l'usage des technologies de l'information et de la communication.</p>
Éducation civique	<p>Les médias prenant une part grandissante dans le monde actuel, la formation à la connaissance et à la maîtrise des techniques d'information et de communication souligne la nécessité des apprentissages documentaires, particulièrement au CDI.</p>
Physique-chimie	<p>Divers matériaux : exemple des emballages</p> <p>Cette sensibilisation peut être faite avantageusement sous forme de recherches documentaires menées par les élèves, suivies éventuellement d'exposés devant la classe.</p> <p>Les matériaux dans l'environnement</p> <p>[Cette partie] vise à réinvestir les connaissances acquises dans des activités diverses : enquête, visite, exposé, élaboration d'un document vidéo, préparation d'une exposition... La mise en œuvre de ces activités dépendra largement des possibilités et des centres d'intérêt locaux.</p> <p>Ces travaux sont notamment une occasion privilégiée pour la mise en œuvre de façon rationnelle des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC). On peut notamment envisager, quand les outils nécessaires sont disponibles, l'exploitation de banques de données multimédia (cédéroms) ou de ressources distantes (utilisation d'internet en ligne ou hors ligne).</p>

Travaux croisés (1)

Caractéristiques essentielles

Les travaux croisés s'inscrivent dans le cadre des objectifs de la classe de 4^e. Ils constituent une **réelle activité d'apprentissage** et portent uniquement sur certains points du programme des disciplines enseignées en 4^e. Cette attention particulière aux contenus d'enseignement doit éviter toute dérive vers des activités de type périscolaire.

Ce sont des travaux qui impliquent obligatoirement **plusieurs disciplines** et qui doivent aboutir, pour chaque élève, à une **production personnelle**. Cette production peut s'inscrire dans la cohérence d'un travail de groupe.

On fera en sorte que **l'autonomie de l'élève** puisse se manifester :

- dans la conception du projet, à partir des thèmes proposés par les équipes de professeurs ;
- dans les recherches documentaires liées à sa réalisation ;
- dans sa capacité à s'investir durablement dans ce travail, en l'intégrant éventuellement à une production collective.

Principes de mise en œuvre

Les travaux croisés sont obligatoires pour **tous les élèves de 4^e** de collège à compter de la rentrée 2000. Ils peuvent prendre la forme d'un travail collectif, en groupe restreint : création de jeux éducatifs, de cérémon, production artistique, ou individuel : mémoire, montage photographique, audiovisuel. L'évaluation de la production et/ou de la démarche sera prise en compte pour l'attribution du diplôme national du brevet.

Un dispositif qui permettrait, dans le cadre du contrôle continu, une " soutenance " à l'oral, devant des enseignants de l'établissement, d'un travail pluridisciplinaire, individuel ou collectif, est une piste à suivre. On veillera à ce qu'aucune discipline impliquée dans un travail croisé ne soit instrumentalisée par les autres.

Les professeurs guideront les élèves dans la réalisation de leur projet, en confortant autant que possible les démarches autonomes.

Des ateliers-lecture pour tous (2)

Objectifs

- Développer les compétences des élèves dans le domaine de la lecture.
- Donner le goût, l'habitude et le plaisir de lire à tous les élèves.
- Les rendre capables de développer des stratégies de lecture très variées.
- Guider chaque élève, vers une pratique autonome, personnelle de la lecture et l'amener à utiliser les lieux de lecture qui sont à sa disposition (CDI, bibliothèques municipales).
- Favoriser dans la classe les échanges autour de la lecture.
- Impliquer l'équipe d'enseignants dans la maîtrise des langages, conformément aux programmes.

Modalités

- Une demi-heure de lecture deux fois par semaine d'abord en 6^e et en 5^e : chaque demi-heure sera prise en charge par un enseignant de la classe, à raison de deux disciplines par semaine. Toutes les disciplines seront concernées, chacune pour une période de six semaines consécutives. Le documentaliste sera associé à cette démarche.

- En continuité avec cette action, le travail à la maison comprend obligatoirement des lectures.

Il pourra s'agir de :

- . lecture silencieuse ou lecture à voix haute par le professeur ou par un élève. Il pourra être fait appel ponctuellement à un conteur ou à un comédien ;
- . support imposé ou support libre (y compris apporté par les élèves), utilisation des manuels scolaires ;
- . types d'écrits variés adaptés aux goûts et aux compétences des différents élèves.
- Discussion autour des textes lus, travaux d'écriture.
- Tout projet d'établissement doit comporter une dimension maîtrise de la lecture et des langages.
- Développer différentes situations de prise de parole des élèves : exposé, dialogue, débat, entretiens...
- Le projet d'établissement doit intégrer ces objectifs.

1. FRANCE. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. *Le collège des années 2000. Guide pratique des actions pour la réforme* Paris : CNDP, 1999.

2. FRANCE. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La mutation des collèges : un collège pour tous et pour chacun. *Bulletin Officiel de l'éducation nationale*, supplément au N 23 du 10 juin 1999.

Programme de la classe de seconde générale et technologique	
Français	<p>V - Relations avec les autres disciplines</p> <p>Discipline carrefour, le français développe les compétences discursives indispensables dans toutes les disciplines. De plus, des relations avec, en particulier, l'histoire, l'éducation civique, juridique et sociale et les arts plastiques ont été indiquées pour certains contenus. Elles ne sont pas limitatives : le professeur les enrichira selon son projet pédagogique. Par ailleurs, la liaison sera constante avec le centre de documentation et d'information du lycée : pour des lectures et des échanges autour des lectures, et pour l'usage des fonds documentaires multimédias et pluridisciplinaires.</p>
Physique-chimie	<p>Compétences transversales</p> <p>Compétences liées aux technologies de l'information et de la communication. Au cours du cycle secondaire, l'élève doit acquérir les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utiliser l'ordinateur pour acquérir des données expérimentales, - utiliser un tableur ou un logiciel dédié au traitement des résultats expérimentaux et les présenter graphiquement, - utiliser l'ordinateur pour confronter des résultats expérimentaux à des valeurs théoriques, - savoir ce qu'est une simulation et la distinguer clairement de résultats expérimentaux, - être capable d'effectuer une recherche documentaire et critique sur un cédérom et sur internet (en ligne et hors ligne), - produire des documents (avec éventuellement des liens entre eux) incorporant images et graphiques, - être capable, dans le cadre de travaux collectifs, d'échanger ces documents par courrier électronique. <p>Ces compétences doivent être mises en jeu plusieurs fois dans l'année lors des séances de travaux pratiques.</p>
Sciences économiques et sociales	<p>L'étude de l'environnement économique et social et de l'actualité doit aboutir à l'acquisition de savoirs structurants et de savoir-faire. A cet effet, on s'appuiera sur le centre de documentation et d'information (CDI) et sur l'internet en s'aidant, en particulier, des ressources proposées par les sites du réseau du ministère de l'éducation nationale, nationaux et locaux.</p> <p>Dans la mesure où les grilles horaires réglementaires prévoient des activités par classe entière ou par demi-classe, il conviendra de réserver à chacune de ces modalités des pédagogies spécifiques. Des travaux pratiques, organisés en demi-classe, devraient privilégier l'acquisition de savoir-faire et favoriser le travail autonome des élèves; les recherches personnelles ou de groupes et les techniques caractéristiques de la discipline, tels enquêtes et sondages, y trouveront naturellement leur place.</p>
Programme des classes de seconde, première et terminale des lycées d'enseignement général et technique et des lycées professionnels	
Éducation civique, juridique et sociale	<p>Le dossier documentaire sur lequel se fonde le débat est le témoin de la progression de cette démarche. Il peut prendre des formes variables : présentation de textes fondateurs ou de textes de loi, sélection d'articles de presse, collecte de témoignages, recherche ou élaboration de documents photographiques, sonores ou vidéo. C'est ici que l'ECJS peut utiliser les technologies de l'information - communication éducative (TICE), avec l'internet, les combinaisons multimédia, et plus généralement toutes les modalités interactives de la recherche documentaire actuelle. Quelques exemples sont soulignés dans le programme de chaque classe, sans leur donner un caractère limitatif qui serait contraire à la liberté pédagogique des professeurs.</p> <p>Le lien avec l'autre innovation que constituent les "travaux personnalisés encadrés" (TPE) est ici évident et devra être exploité.</p>

Travaux personnels encadrés (1)

Approche méthodologique

4) Place des nouvelles technologies d'information et de communication dans les TPE

Pendant l'année scolaire, au cours de leur travail consacré aux TPE, les élèves utilisent les technologies d'information et de communication :

- en tant qu'outil de recherche documentaire, complétant et élargissant la recherche de documents imprimés. Les élèves pourront ainsi utiliser des logiciels de recherche documentaire, des moteurs de recherche, des ressources sur support papier, en ligne ou hors ligne, dans le cadre d'activités guidées par le documentaliste et les professeurs ;
- en tant qu'outil au service des disciplines dominantes du TPE, par l'utilisation de logiciels spécifiques : logiciel de cartographie en géographie, tableur, logiciel d'interrogation de bases de données textuelles (lexicométrie), logiciel de capture, de traitement et d'analyse de l'image, logiciel d'acquisition de données, etc. ;
- en tant qu'outil de présentation de leur travail : les élèves pourront utiliser des logiciels de présentation assistée par ordinateur, d'édition (traitement de texte, générateur de pages html), de capture et traitement d'images, d'animation.

Le suivi constant du travail assuré par les professeurs chargés des TPE permet d'évaluer la part réelle prise par l'élève dans la réalisation des documents numérisés.

L'encadrement des TPE

L'encadrement joue un rôle déterminant à toutes les étapes du TPE pour l'apprentissage de l'autonomie et la qualité des travaux effectués. Il nécessite une collaboration étroite entre les professeurs chargés de suivre les TPE et les documentalistes.

2. Rôle des documentalistes et fonction des espaces documentaires de l'établissement

On doit prendre en compte les conditions matérielles de la mise en oeuvre des TPE. Les élèves doivent pouvoir accéder à l'ensemble des ressources documentaires de l'établissement (CDI, salles spécialisées), qu'il sera nécessaire d'enrichir en fonction des choix pédagogiques des équipes ainsi qu'aux ressources proposées par le CNDP et son réseau, quel que soit leur support. Ils doivent également pouvoir disposer d'espaces de travail en petits groupes.

Au niveau pédagogique, la réalisation des TPE implique une coopération étroite et permanente entre élèves, enseignants et documentalistes tant au niveau du choix et de la formulation du sujet que de l'élaboration et de la présentation finale. Les documentalistes et les enseignants guident les élèves dans la recherche documentaire :

- initiation aux techniques de consultation des ouvrages de références, des volumes spécialisés ou autres supports (modes de classements, exploitation des catalogues, fichiers...) ; tri, classement, hiérarchisation des documents, rédaction de fiches de notes, relevé des références ;
- utiliser un logiciel de recherche documentaire, un moteur de recherche sur l'internet pour sélectionner les ressources sur support papier et numérique ;
- valider les ressources trouvées sur l'internet ;
- sélectionner les informations pertinentes, les classer, les organiser ;
- utiliser les usuels et prendre des notes ;
- utiliser les outils de recherche et de prise de notes des bases de données numérisées ;
- tri, classement, hiérarchisation des documents.

Les travaux personnels encadrés (TPE) en classe de première (2)

Les TPE représentent une innovation pédagogique forte de la réforme du lycée et un enjeu stratégique important, symbolique de toute une évolution des pratiques pédagogiques. Les TPE débutent, en classe de première des séries générales, à la rentrée 2000.

Les élèves réaliseront une seule production en travail personnel encadré au cours de l'année de première et travailleront en autonomie, par groupes ou individuellement, sur un projet articulant des notions issues des programmes de deux disciplines dominantes de la série.

Des thèmes seront sélectionnés par les professeurs et les **documentalistes** à partir de la liste nationale de

1. FRANCE. Ministère de l'éducation Nationale, de la recherche et de la technologie, Direction de l'enseignement scolaire. *Protocole d'expérimentation des travaux personnels encadrés durant l'année scolaire 1999/2000*. Paris : Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, 6 décembre 1999.

2. FRANCE. Ministère de l'éducation Nationale, de la recherche et de la technologie. Rentrée 2000 dans les écoles, collèges et lycées d'enseignement général et technologique. *Bulletin Officiel de l'éducation nationale*, n° 3, 20 janvier 2000.

thèmes, si possible en fin d'année scolaire 1999-2000, pour que les professeurs des disciplines concernées puissent établir des propositions de sujets à présenter aux élèves à la rentrée.

Les élèves seront répartis dans différents groupes autour des sujets choisis sur les conseils des enseignants. Un carnet de bord, tenu par chaque élève, permettra de mesurer la progression du travail. Ce travail personnel encadré aboutira à une réalisation concrète qui fera l'objet d'une communication orale, lors de l'évaluation qui sera effectuée en fin d'année scolaire, à une date arrêtée par l'**équipe pédagogique**. Les résultats de cette évaluation des compétences développées par les TPE seront portés sur le livret scolaire.

Pour mettre en œuvre les TPE, soixante douze heures par division seront à répartir entre les professeurs concernés.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions possibles une mise en œuvre rapide des TPE à partir de l'année 2000 en classe de première, il est souhaitable que les chefs d'établissement engagent dès cette année une réflexion et des échanges à l'intérieur de leur établissement sur ce nouveau dispositif pédagogique. De plus, il est indispensable de prévoir dès à présent et dans chaque lycée les conditions qui permettent un accompagnement pratique et matériel répondant aux besoins des **équipes pédagogiques, enseignants et documentalistes**.

Ressources en personnel d'accompagnement pour permettre le travail autonome

Les **aides-éducateurs** qui interviennent déjà dans les établissements en appui aux **documentalistes** pour une aide à la documentation ou à l'utilisation des TICE permettront, par leur présence, d'élargir l'accès aux salles spécialisées et aux salles de travail individualisé, éléments nécessaires au bon déroulement des TPE.

Accompagnement matériel et technique

À partir d'un inventaire exhaustif des salles, des équipements, des matériels et des ressources documentaires, on veillera à améliorer les moyens matériels et techniques dans chaque établissement :

- **aménagement du CDI (espace de recherche documentaire et de consultation de documents sur tous supports, petites salles satellites pour le travail individualisé) ;**
- salles et matériels dédiés aux sciences expérimentales ou aux disciplines artistiques ;
- création, sur le réseau interne à chaque établissement, d'un espace d'échanges destiné à faciliter le suivi des projets, le travail d'équipe, la publication des projets des élèves (qui pourront ensuite être mis en ligne sur le site de l'établissement) ;
- mise en réseau de l'établissement et connexion au réseau Internet ;
- modes d'organisation permettant un accès généralisé aux postes informatiques multimédias, connectés au réseau Internet ;
- possibilités données aux enseignants de consulter et de modifier à distance les ressources mises à la disposition des élèves sur le réseau, dans le cadre des TPE.

Ressources documentaires

Si les TPE ne doivent pas être réduits à la simple constitution de dossiers thématiques, ils supposent néanmoins un travail préalable important de **recherche documentaire**, de la part des enseignants chargés de guider les élèves dans la définition et l'élaboration de leur projet, de la part des élèves qui auront à effectuer des recherches en autonomie et à savoir les utiliser avec pertinence, ou encore de la part des **documentalistes des CDI** sollicités par les enseignants comme par les élèves.

Il est donc nécessaire de mettre à la disposition des équipes pédagogiques un réseau de **ressources documentaires** complétant les ressources des établissements qui doivent d'ores et déjà être recensées pour faciliter la mise en route des projets de travail.

Le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et les centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) constitueront des **ressources méthodologiques et documentaires accessibles aux enseignants et aux documentalistes**.

Au niveau académique, des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux des disciplines concernées et des **documentalistes** seront invités par les recteurs à prendre l'attache des CRDP pour orienter la présentation des **ressources documentaires** relatives aux thèmes en fonction des programmes. Il est également nécessaire que les CRDP et les CDDP soient conviés dans les établissements pour faire connaître aux enseignants leurs compétences, leurs missions et leurs produits documentaires.

Les ressources nationales seront mutualisées via le réseau internet.

Des ressources didactiques pourront également être mises en ligne sur les serveurs académiques sous la responsabilité des IA-IPR.

Formation aux technologies de l'information et de la communication (1)

Donner à tous accès à la micro-informatique

L'usage des technologies d'information et de communication dans les collèges sera développé.

Technologies d'information et de communication, outils d'enseignement

L'usage des technologies d'information et de communication s'intègre aux pratiques disciplinaires. Les utilisations sont diversifiées.

Les tâches d'enseignement s'effectuent le plus souvent dans le cadre de classes et dans les situations où l'enseignant offre à ses élèves des connaissances selon un ordre soigneusement réfléchi, prenant en compte les difficultés du sujet, les obstacles qu'il connaît et que les élèves doivent surmonter...

Dans cette perspective, les technologies nouvelles renforcent l'action pédagogique ; elles peuvent lui donner un caractère plus vivant, en rendant plus attractives les situations ou en déclenchant une participation plus forte des élèves.

Elles sont notamment un soutien efficace pour les actions de maîtrise des langages et la réalisation des "travaux croisés" en lycée professionnel.

Technologies d'information et de communication, outils d'apprentissage

Grâce aux technologies d'information et de communication, les élèves peuvent davantage apprendre par eux-mêmes. Face à un développement formidable des connaissances, le système éducatif doit se donner comme priorité de rendre l'élève capable d'apprendre par lui-même. Les technologies d'information et de communication constituent un moyen essentiel d'accès à la connaissance.

L'école doit permettre l'accès à ces ressources d'une double manière :

- en possédant une collection d'outils numériques ;
- en fournissant aux élèves les moyens d'accès aux lieux et aux ressources.

Avec Internet, ce sont des ressources à distance qui s'offrent. Il convient d'apprendre aux élèves à savoir chercher les ressources utiles. L'apprentissage de la démarche documentaire est fondamental.

Ces apprentissages nécessitent des espaces de travail adaptés : ordinateurs en nombre au centre de documentation et d'information, salle multimédia, l'ensemble étant organisé en réseau avec l'accès à Internet.

Technologies d'information et de communication, outils bureautiques

Les technologies d'information et de communication sont des outils de base qui permettent l'écriture et la communication. Tout élève devrait maîtriser des outils tels qu'un traitement de texte et l'usage d'Internet avant l'entrée au lycée.

Dans le cadre des plans académiques triennaux, les rapprochements avec les Conseils généraux seront accélérés afin que chaque collégien puisse disposer pleinement de l'usage de cet outil.

La formation aux technologies de l'information et de la communication au lycée (2)

Au lycée, on s'appuie donc sur les acquis de l'école et du collège pour compléter la formation des élèves, tant au cours des activités de mise à niveau en seconde que dans l'enseignement de toutes les disciplines et dans les TPE. Ce texte propose une liste d'activités propices, pour les élèves du lycée, à l'acquisition des savoir-faire visés. Il explicite également les notions relatives au traitement de l'information sous-jacentes à ces activités. Au-delà de l'acquisition de savoir-faire, l'objectif global est que l'élève, à travers les activités proposées, accède à un ensemble de notions relatives au traitement de l'information qui lui rendront intelligibles les opérations effectuées. Les professeurs s'appliquent à utiliser et expliciter les termes qui y font référence, sans procéder à des développements théoriques systématiques. Dans la liste de notions, des commentaires et des exemples (en italiques) précisent le niveau visé. Certains des savoir-faire ou certaines des notions ci-dessous auront probablement déjà été acquises à l'école ou au collège, et l'on n'y reviendra que brièvement au lycée. D'autres nécessiteront un travail plus approfondi.

1. FRANCE. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. La mutation des collèges : un collège pour tous et pour chacun. *Bulletin Officiel de l'éducation nationale*, supplément au N° 23 du 10 juin 1999.

2. FRANCE. Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Réforme des lycées, rentrée 1999, Annexe III. *Bulletin Officiel de l'éducation nationale*, n° 25, 24 juin 1999.

Activités

- utiliser, dans des situations concrètes, divers logiciels courants : traitement de texte, tableur, logiciel de recherche documentaire, gestionnaire de bases de données à une seule table ;
- utiliser des logiciels spécifiques à l'enseignement des diverses disciplines ;
- utiliser les logiciels liés à la réalisation de tel projet propre à l'établissement ou de tel travail dans les TPE : traitement d'images, création de sites sur la toile, etc. ;
- utiliser les réseaux locaux ou distants pour envoyer et recevoir des fichiers et du courrier électronique, accéder à des sites de la toile et éventuellement créer des pages sur des sites de la toile ;
- lire des documents commerciaux décrivant diverses configurations informatiques.

Tout au long du travail, on attirera l'attention des élèves sur les questions méthodologiques, éthiques et juridiques relatives aux utilisations de l'ordinateur et d'internet : respect des règles de vie de l'établissement pour l'utilisation du matériel, droit de la propriété intellectuelle, utilisation de fichiers nominatifs, interrogation sur la validité des documents trouvés sur internet.

Savoir-faire

[...]

Recherche de l'information, communication

- se connecter à un réseau distant (accès à l'internet en particulier) ;
- trier ou sélectionner les données suivant un ou deux critères. (Ces activités ont lieu sur le logiciel documentaire du CDI, sur les cédéroms encyclopédiques, sur les outils de recherche internet, sur tel logiciel de gestion de bases de données) ;
- rechercher et télécharger un fichier de données sur le réseau de l'établissement ou sur un serveur internet ;
- utiliser le courrier électronique pour envoyer et recevoir des messages avec fichiers joints ;
- utiliser un navigateur : connexion à un site de la toile dont on connaît l'adresse, utilisation des liens, recherche de renseignements grâce à tel outil de recherche sur la toile ;
- savoir naviguer dans un document hypertextuel ;
- éventuellement : créer une page d'un site sur la toile.

[...]

Notions sous-jacentes aux activités et savoir-faire

Fichier

- fichier de programme, ou logiciel (liste d'instructions que la machine exécute) ; fichier de données (ensemble de valeurs soumis au traitement du logiciel). (Un programme agit sur les données pour obtenir un résultat. La signification de ce résultat dépend de la façon dont a été conçu le programme).
Exemples : programme agissant sur un ensemble de caractères pour les mettre en forme ; programme contenu dans une ou plusieurs cellules d'un tableur, agissant sur des données pour obtenir un résultat ; correcteur d'orthographe agissant sur un texte en fonction de règles prédéterminées... ;
- taille d'un fichier.

Structure de l'ordinateur

- structure de l'ordinateur : processeur, bus, horloge, fréquence d'horloge, interfaces, périphériques, ports de communication, mémoire ; mémoire de travail (centrale), mémoire de stockage (*disque dur, disquette, cédérom, DVD, ...*) ; (les objectifs de ce paragraphe sont très limités : en introduisant, lors des activités, et sans aucun développement théorique, le vocabulaire correct assorti de définitions simples, on vise à ce que les élèves puissent lire une offre commerciale, comparer différentes offres, et comprendre en quoi telle configuration convient ou non à telle contrainte financière de l'acheteur et à telle tâche envisagée ;).
- taille de la mémoire, comparaison avec les tailles des fichiers. (*Possibilités de sauvegarder sur un support déterminé tel logiciel, tel document, comparaison de la taille d'un fichier avec la taille des mémoires de stockage*).

Système d'exploitation

- système d'exploitation, système multitâches (*on ne vise pas ici à faire une théorie générale des systèmes d'exploitation, ni même à en donner une définition complète ; l'élève doit savoir que le système d'exploitation est un logiciel, présent sur tout ordinateur pour en gérer les divers composants matériels et logiciels (périphériques, presse-papiers, etc...), et qu'il existe différents systèmes d'exploitation ; l'introduction de la notion de système multitâches vise à ce que l'élève comprenne que, à chaque instant, plusieurs logiciels tournent en même temps, et qu'il doit savoir à tout moment de son propre travail quelle application est sous le contrôle de l'utilisateur, et quelles sont les principales tâches exécutées par l'ordinateur*) ;
- pilotes de périphériques.

Structuration et traitement de l'information

- structuration de l'information en liste, en arborescence, en réseau de liens (hypertexte) ;
- notion de variable, état et valeur d'une variable. (*Exemples : variable contenue dans une cellule d'un tableur, variable dans un publipostage, si l'on est amené à utiliser le publipostage*). Type d'une variable. (*Exemple : type d'une variable dans une cellule d'un tableur*) ;
- connecteurs logiques ET OU et NON (*en vue de la recherche de l'information*) ;
- indexation, mot-clef, thesaurus (*en liaison avec le travail fait au CDI*) ;
- traitement de l'information par enchaînement d'instructions (*macro-commandes des progiciels utilisés, enchaînement d'instructions dans les cellules d'un tableur, création de pages de sites sur la toile*).

Communication

- modem ; routeur
- vitesse de transmission ;
- serveur ;
- fournisseur d'accès ;
- notions élémentaires sur le fonctionnement du réseau local du lycée et le fonctionnement de l'internet : partage des ressources matérielles et logicielles, circulation de l'information ;
- sécurité, confidentialité, virus.

Éléments juridiques

- notions sur le droit de la propriété intellectuelle ;
- notions sur la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.